# Qu'est-ce que le Comité Technique d'Etablissement?

C'est un conseil consultatif qui rassemble des représentant-e-s de celles et ceux qui travaillent à l'université. Il donne des avis relatifs à l'organisation du travail et au fonctionnement de l'établissement : évolutions des effectifs, organisation générale des services, conditions de travail, etc.

Il constitue donc une instance qui permet aux syndicalistes de recueillir des informations sur les politiques qui sont menées à notre égard. Bien que son avis soit consultatif, il permet de faire entendre les voix de celles et ceux qui travaillent à l'UPJV car seul-e-s les représentant-e-s du personnel votent en son sein.

C'est également en son sein que sont nommé-e-s les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Le CHSCT permet aux syndicalistes d'intervenir en faveur des collègues, par exemple en usant du « droit d'alerte » obligeant l'employeur à apporter une réponse aux situations estimées dangereuses.





## Qui vote au Comité Technique?

L'ensemble des agents titulaires de l'établissement, ainsi que le personnel contractuel bénéficiant d'un contrat de travail de 6 mois ou plus et en poste depuis le 6 octobre 2018. Les stagiaires font également partie du corps électoral, mais les agents vacataires en sont exclus.

#### Où voter?

Dans l'un des bureaux de vote ouvert, de 9h à 15h, dans la journée du jeudi 6 décembre. Un bureau de vote sera ouvert dans chaque site amiénois (Campus, Citadelle, Pôle Science, Pôle Universitaire Cathédrale, Pôle St Charles) et dans chaque site décentralisé (Laon, Creil, Soissons, Beauvais, Saint Quentin)

#### La situation à l'Université de Picardie

Les résultats de 10 ans d'autonomie financière des universités sont sous nos yeux. Face au déficit de plusieurs millions d'euros que connait l'UPJV, dans une période d'augmentation du nombre d'étudiant-e-s, la présidence a décrété l'austérité à tous les étages : gels des recrutements d'agents titulaires, coupes de 30% des enseignements en moyenne sur l'ensemble des UFR, recours croissants à des contractuels, etc.

Dans de nombreux services, les tâches s'accroissent sans cesse, avec toujours moins de moyens et sans revalorisation catégorielle. Les réorganisations de services et les fonctionnements « bi-sites » compliquent sans cesse le travail au quotidien, sans compter bien sûr la formation des personnels contractuels. L'ouverture du site de la Citadelle, effectuée dans le centralisme le plus opaque, apporte elle aussi son lot de problèmes matériels supplémentaires.

Evidemment, nous constatons tous et toutes à quel point la qualité de notre travail pâtit de cette situation. Nos conditions de travail se dégradent et, bien souvent, malgré nos efforts et notre conscience professionnelle, nous ne parvenons pas à apporter un service de qualité aux étudiant-e-s et à leurs familles. Les effets des réformes récentes s'ajoutent au manque de moyens, et nous voyons même fermer certaines de nos formations. Nous savons bien que ce n'est pas d'une inauguration en grande pompe de ses nouveaux sites dont a besoin notre université, mais de moyens pour fonctionner au quotidien.

### **NOS CANDIDAT-E-S**

- 1. Isabelle HAUTBOUT MCF
- 2. Eric BRUN IE
- 3. Dominique CONNAN PU
- 4. Martine GAILLET Tech
- 5. Thomas DOUNIES Doct.
- 6. Patricia BOUHNIK MCF
- 7. Clara DEVILLE ATER

- 8. Marie-Domitille PORCHERON MCF
- 9. Jack ROSKILLY ATER
- 10. Sophie LOUEY ATER
- 11. Sandra FONTANAUD IE
- 12. Myriam BACHIR MCF
- 13. Pierre-Antoine CHAUVIN ATER
- 14. Sébastien VIGNON MCF



## Ce que nous voulons

Sud Education est un syndicat inter-catégoriel récemment créé à l'UPJV, face à la dégradation de nos conditions d'emploi et de travail. Nous souhaitons, sur la base de l'organisation d'heures d'informations syndicales dans un maximum de services ou d'UFR, commencer par établir un réel constat quant aux situations vécues par les différentes catégories d'agents.

Nous nous battrons contre toute réduction de la masse salariale, contre les formes de travail dissimulé, et pour une politique de réajustement des salaires sur les postes réellement occupés. L'une des spécificités de notre syndicat est de compter de nombreux agents précaires en son sein, aussi nous défendrons avec un soin particulier la titularisation des contractuels, le non recours à l'emploi précaire ou encore la mensualisation des vacations.